



N° 721  
25-09-2004

ORGANE du Syndicat National de l'Éducation Physique de l'Enseignement Public - FSU

# MUTATIONS 2005 :

- Les opérations de saisies des vœux sont avancées
- Avant projet : des inégalités qui se creusent !

The screenshot shows the SNEP website interface. At the top, there is a navigation bar with icons for search, news, contact, and other services. Below the navigation bar, there is a search box and a navigation menu. The main content area features a news article titled "Elargir le cercle de ceux qui veulent se battre C'EST POSSIBLE !" with a photo of a man. To the right of the article, there is a section titled "POUR ALLER VITE !" containing three items: "Pré-rapport Thélet", "Mutation 2005" (highlighted with a red circle), and "Notations et risques particuliers". The "Mutation 2005" item includes a link to a petition: "La pétition pour plus de postes aux concours de recrutements a recueilli 1000 signatures sur le site ! Et vous ?". At the bottom of the page, there is a copyright notice: "Copyright © 2002 SNEP. Tous droits réservés. Version 2.2 publiée le 28 août 2002".

**Signez la pétition sur notre site :  
"plus de postes au concours 2005"**

## Communiqué de presse

La FSU a toujours contesté avec force la décision d'un accroissement de la durée du travail au nom de la solidarité à un moment où se multiplient les mesures, notamment fiscales, qui réduisent encore plus cette solidarité. L'annonce du Premier Ministre, sans la moindre concertation, que ce sont les recteurs qui choisiraient le jour à supprimer, ne saurait satisfaire les personnels qui réclament l'abandon de la suppression d'un jour férié. Donner à chaque recteur le choix de la date ne fera qu'ajouter à la confusion et à la nocivité d'une mesure fondamentalement injuste et ce sont autant les familles que les personnels qui en paieront le prix.

Paris le 17 septembre 2004

FSE

## Après Florence, Saint Denis : Londres

C'est du 14 au 17 octobre que Londres accueillera la troisième session du Forum Social Européen qui se clôturera par une manifestation européenne le 17.

40000 participants sont attendus. 168 séminaires et 28 plénières aborderont, par toutes les entrées possibles le thème de ce rassemblement : " Pour une Europe de la paix, sociale, solidaire, démocratique, écologiste et féministe ".

Les Forums sociaux européens (FSE) s'inscrivent dans le processus du Forum social mondial qui s'est réuni à Porto Alegre en 2001 et 2002 et à Mumbai en 2003. Les FSE sont préparés par des assemblées européennes qui réunissent des syndicats, des associations, des ONG, des journaux et des individus. Elles décident du cadre général, des thèmes et de l'organisation des débats. Si les FSE ne prennent pas de décision en tant que tels, notamment pour garantir leur ouverture et leur diversité, ils sont un lieu qui permet la constitution de réseaux très divers par thèmes ou par secteur d'intervention et qui favorise les prises d'initiatives et les mobilisations contre la politique néolibérale menée à l'échelle de la planète avec son cortège de guerres, de misère et de régressions sociales. Le SNEP sera représenté à Londres.

- Les enfants de parents chômeurs ont de moins bons résultats scolaires. Dans une étude (1), un chercheur de l'INSEE démontre que la précarité des parents influence directement le devenir scolaire de leurs enfants.
- Baisser la taille des classes en ZEP améliore la réussite scolaire, selon l'économiste Thomas Piketty (2).

"Réduire le nombre d'élèves par CE1 d'un enfant, permet d'augmenter de 0,7 point la réussite scolaire des élèves défavorisés, aux évaluations de mathématiques de début de CE2"...

(1) <http://www.insee.fr>

(2) <http://www.cepremap.ens.fr/piketty>

## Anciens et nouveaux

Le congrès a fêté de manière fort sympathique les départs à la retraite de deux camarades particulièrement connus dans la profession ; ils l'étaient tellement que de nombreux collègues les réclament encore au bout du fil ! Certes, ils n'ont pas coupé les ponts et continuent à prêter main-forte sur les secteurs qu'ils couvraient. Donc, Pierre Delacroix et Jean-Paul Tournaire sont à la retraite.

Trois militants nouveaux les ont remplacés au secrétariat national : Martine Le Ferrand (Créteil), qui anime le secteur des installations sportives, Fred Camel (Lille) qui s'occupe de la communication (site internet) et Alain Goudard (Montpellier) qui anime les stages de formation de militants. Equilibre dans le rajeunissement et les compétences pour une direction nationale qui ne perde ni en efficacité ni en audience.

## Et pendant ce temps là...

### ✓ LA POSTE

Les syndicats CGT PTT, SUD PTT, FO com et FNSA PTT appellent à une journée d'action le 21 septembre.

La réforme de la Poste, applicable au 1er janvier 2005 pourrait aboutir à 6 000 suppressions de bureaux de poste (sur 11 500) et 60 000 emplois.

### ✓ OTAGES

A l'heure où nous écrivons ces lignes, les journalistes C. Chesnot et G. Malbrunot et leur chauffeur M. Al Joundi sont toujours retenus comme otages en Irak depuis le 20 août.

Après eux, deux Italiennes, 2 Australiens et 2 asiatiques ont été enlevés.

### ✓ DÉLOCALISATIONS

1. Le gouvernement, au nom de la lutte contre les délocalisations, vient de décider d'alléger les cotisations sociales et les taxes des entreprises situées dans des zones économiquement fragiles. Le Médef applaudit mais plaide pour l'application du dispositif à tout le territoire.

2. La justice a donné raison aux salariés de Chaffoteaux et Maury qui entendent exercer un " droit d'alerte ". Conséquence : le plan de délocalisation d'une ligne de chauffe-eau à Ploufragan (Côtes d'Armor) est interdit (pour l'instant).

### ✓ POUVOIR D'ACHAT

Pour 41% des Français, c'est la hausse des salaires qui influence en priorité l'évolution du pouvoir d'achat, pour 38% c'est l'évolution des prix et 30% celle de la croissance économique.

### ✓ RENAULT

L'entreprise vient d'annoncer 10 000 embauches en 2005 dont 5 000 en France. Enfin une bonne nouvelle !

Chers collègues,

J'organise des stages de plein-air dans le département de l'Ardèche pendant les périodes avril, mai, juin, septembre, octobre.

Pour tous renseignements, vous pouvez laisser un message sur mon adresse e-mail : [thierry.robert@ac-montpellier.fr](mailto:thierry.robert@ac-montpellier.fr) ou me joindre par téléphone au camping de Chaulet-Plage : 04 75 39 30 27

### STAGE PLEIN-AIR EN ARDÈCHE SUD :

CENTRE D'HÉBERGEMENT POUR GROUPES SCOLAIRES ET CLUBS SPORTIFS

Agrément Jeunesse et Sports / Gîtes de France



**Différentes formules d'hébergements** adaptées à votre budget (Gîtes, Chalets, Camping).

**Restauration** pension complète, demi-pension ou gestion libre (Salle équipée de tout le matériel pour faire les repas).

**Activités sportives** VTT, canoë-kayak, escalade, spéléologie, via ferrata, canyoning, course d'orientation...

Stages Multi-activités avec Moniteurs B.E.

Camping Chaulet-Plage 07460 Casteljau

Tél. : 04 75 39 30 27 - Fax : 04 75 39 35 42 - [www.chaulet-plage.com](http://www.chaulet-plage.com)

# Edito

*Elargir le cercle de ceux qui veulent se battre, C'EST POSSIBLE !*

Un récent sondage révèle un très fort attachement de la population aux services publics et plus particulièrement aux enseignants <sup>1</sup>. Comment ne pas y retrouver l'empreinte de nos inlassables explications et luttes pour développer, démocratiser, rénover les services publics face aux décisions ministérielles de les privatiser, sabrer dans leurs effectifs et contraindre les personnels à subir une baisse continue de leur pouvoir d'achat. Il est donc possible de rassembler de nombreuses volontés autour de leur promotion et de leur sauvegarde. De ce point de vue, les futurs débats de la loi sur l'éducation, que nous préparent Thélot et consorts, doivent amener chacun à faire preuve de hardiesse. Dans leur masse, élèves et parents sont prêts à nous soutenir ; dès lors, partout, travaillons ensemble. Le « miroir des débats » avait été un premier signe encourageant ; maintenant, il faut aller vers la concrétisation de cette convergence possible parents-profs. Le travail ne manque pas mais nous savons qu'il est réalisable.

Le budget 2005 est toujours dissimulé. C'est la tactique de ce gouvernement qui en rajoute verbalement sur le dialogue social mais tente tout pour rendre les organisations syndicales inutiles, en les marginalisant sur tous les sujets qu'il peut, en refusant d'entendre leurs revendications et finalement tout choix démocratique. Les collègues, loin d'être découragés, doivent trouver, dans cette stratégie, les raisons de démultiplier leurs interventions.

A cette rentrée, ni apathie, ni lassitude ne doivent durablement l'emporter dans les analyses de chacun(e). Ce serait faire un trop beau cadeau à ce gouvernement et finalement le préserver du discrédit qui l'atteint de façon durable et que tous les sondages et élections montrent.

C'est dans le syndicat, que nous élaborons, en discutant ensemble, les raisons de réagir.

Et c'est avec le SNEP que nous pouvons faire évoluer les situations auxquelles chacun peut être confronté.

C'est dans le syndicat que nous levons le doute sur tout ce que nous faisons !

Se syndiquer pour se fortifier et fortifier l'action.

**Jean Lafontan, Secrétaire Général**

**16-09-2004**



1. " ...Pour les élèves et les parents d'élèves, il n'est nullement question de " dégraisser le mammoth " ; traduisant la formidable image du corps enseignant, la satisfaction globale des usagers est en effet exceptionnelle (79%) " Extrait de la synthèse de l'enquête BVA " les services publics vus par les usagers " (sept 2004).

## SOMMAIRE

- Et pendant ce temps-là . . . . . p. 2
- Edito . . . . . p. 3
- Rentrée . . . . . p. 4
- Audience cabinet du Ministre . . . . . p. 4
- Elections aux conseils d'administration . . . . . p. 5
- Echos . . . . . p. 5
- Mutations 2005 . . . . . p. 6
- Budget 2005 . . . . . p. 6
- Loi de cohésion sociale . . . . . p. 7
- Site SNEP . . . . . p. 7
- Bac EPS . . . . . p. 8
- Equipements, sécurité . . . . . p. 9
- Jeunesse et sport . . . . . p. 10
- Tribune libre . . . . . p. 11
- Constitution européenne . . . . . p. 12
- Syndicalisation . . . . . p. 13
- Juridique . . . . . p. 13
- Erratum . . . . . p. 13

Ce bulletin contient un encart de 4 pages  
France-Abonnements



## RENTREE : Il n'y a pas trop d'enseignants d'EPS

C'est à l'aune de la campagne mensongère sur les "surnombres" de profs EPS pour justifier la baisse des recrutements qu'il nous faut voir les effets de l'application de la circulaire de rentrée par les chefs d'établissements, les IA et les recteurs dans les établissements.

Les compléments de service et les postes à cheval sur 2 voire sur 3 établissements se multiplient. A cela s'ajoutent le plus souvent de nombreuses HSA aussi bien pour les titulaires de postes que pour les titulaires remplaçants sans oublier une gestion "débridée" des TZR (affectations successives remises en cause, affectation en dehors de la zone de remplacement...). Pour tous, la suppression d'un grand nombre d'aménagements pédagogiques, l'augmentation progressive des effectifs de classe pèsent. Dans le même temps, les conditions de réemploi des MA se durcissent et le chômage touche la majeure partie des contractuels et des vacataires.

Les échos remontant des académies indiquent qu'avec les suppressions d'options, la disparition des aménagements, la transformation des postes fixes en blocs horaires et HSA et l'augmentation du volant de celles-ci, **la réalité des besoins en enseignants d'EPS titulaires est masquée.**

### Un exemple significatif parmi d'autres, venant d'Ajaccio

Pour remplacer un poste fixe qui fonctionnait parfaitement bien, on se retrouve avec la situation suivante :

on utilise 2 collègues venant d'autres établissements (1 TZR + un complément de service) tout en imposant des HSA à 2 collègues (3 h au collègue en complément de service et 2 h à un collègue de l'établissement). Dans le même temps, le TZR enseignant dans l'établissement est en sous service (11 heures + 4 heures). Ce type de gestion (délibéré ou non) qui coûte cher financièrement à l'Etat, mais aussi en terme de gâchis humain permet à la fois à l'administration de déclarer que tous les postes définitifs sont pourvus et d'argumenter sur un taux insuffisant "d'utilisation" des titulaires chargés des remplacements décrétant ainsi qu'ils sont trop nombreux.

### Les HSA principal moyen de dissimulation des besoins en enseignants

Lors du mouvement inter, à la suite de l'arrivée d'un nombre d'enseignants d'EPS très en dessus

de ses demandes, le recteur de l'académie de Grenoble a décidé de transformer de nombreuses HSA en heures postes ce qui a eu pour effet d'augmenter le volume des blocs horaires et leur nombre. Cela se traduit par exemple par 48 blocs de 20h, 29 blocs de 10h, 25 blocs de plus de 12h....

Ces blocs horaires ainsi dégagés montrent les besoins existants qui étaient masqués par les HSA. Il reste bien entendu à faire transformer ces blocs horaires en moyens définitifs. Mais cela a permis, dès cette rentrée, d'affecter une grande partie des TZR à l'année et de faire apparaître l'insuffisance des moyens réels de remplacement. Les TZR susceptibles d'assurer des remplacements de courte et moyenne durée ne représentent que 3,9% des enseignants en poste.



Nous savons déjà que les remplacements ne seront pas, non plus, effectués de façon satisfaisante toute l'année dans les académies où les heures supplémentaires n'ont pourtant pas été transformées : Limoges, Bordeaux, Nantes.... Dans l'académie de Créteil, il reste à la rentrée 50 TZR disponibles pour 2800 collègues...

### La lutte contre les HSA est engagée

Dans le même contexte que celui de Grenoble, le rectorat de l'académie de Montpellier n'a pas voulu transformer les HSA. Dans certains établissements, le refus des collègues d'assurer ces heures a amené plusieurs chefs d'établissement à utiliser les TZR en rattachement sur les blocs horaires d'HSA refusées.

Ces exemples doivent être un point d'appui pour tous dans la campagne de rétablissement de la vérité que nous devons engager contre la fable des "excédents" en EPS qui va peser lourd sur les recrutements 2005

Michèle CHARPIN

## Rencontre avec le cabinet (17-09)

Un tour d'horizon sur les questions d'actualité et sur quelques questions plus lourdes. L'actualité, c'est la mise en œuvre de la circulaire natation : nous avons demandé une intervention auprès des recteurs, rapide, afin que cet enseignement fonctionne dans les meilleures conditions compte tenu d'une information tardive pour sa mise en place maîtrisée. Une décision doit aller dans ce sens.

Concernant les programmes collège, en panne depuis mai/juin nous avons insisté afin que le statu quo ne prévale pas ; cette année-ci devrait être mise à profit pour relancer un débat soucieux d'entendre tous les arguments en présence. Le cabinet doit relancer ce dialogue.

L'évaluation en LP est en sommeil. Nous n'avons jamais été saisis des propositions de l'IG et personne ne nous répond sur l'état d'avancement de ce dossier alors que les élèves sont dans la phase terminale d'application de la réforme. Nous souhaitons que toute précipitation soit écartée, que les propositions soient connues et expérimentées cette année scolaire pour une décision définitive courant

mai et application à la rentrée prochaine. Quant aux recrutements 2005 nous avons montré combien le canular des 1000 postes "excédentaires" ne tenait pas debout à cette rentrée ; non seulement ces postes ont été absorbés mais des TZR manqueront rapidement pour assurer la continuité de cet enseignement. Nous avons demandé un retour aux volumes 2003 et la publicité rapide des décisions. Sans se prononcer sur une question qui n'est pas encore tranchée, le conseiller nous a dit la volonté du ministre de proposer un plan de recrutement pour les 3 ou 4 années à venir.

Enfin, les deux questions de la refonte du CAPEPS et des incidences de la structuration en LMD ont été abordées. Des bilans doivent être rapidement établis sur le LMD du point de vue des qualifications et diplômes STAPS ; quant au CAPEPS son rôle structurant sur l'EPS doit être préservé. Il y a accord afin que des discussions structurées se tiennent.

## Actualités

### Académie de MONTPELLIER

Dans le même contexte que Grenoble, le recteur de Montpellier n'a pas voulu suivre la proposition de la section académique du SNEP de transformer des HSA. Mais à la suite du refus de collègues d'assurer ces HSA, plusieurs chefs d'établissements utilisent les TZR en rattachement sur les blocs d'HSA " refusées " !

### YVELINES

Lors des réunions de rentrée organisées (le 8 Septembre) par le service départemental UNSS et qui ont rassemblé quelques 250 collègues, le SNEP – en tant qu'administrateur de l'UNSS – est intervenu sur les questions d'actualités intéressant le sport scolaire. L'écoute et l'accueil réservés aux interventions du SNEP, le nombre et la qualité des échanges qui ont eu lieu entre les collègues présents et les militants du SNEP 78 ont montré que le syndicat était en phase avec les préoccupations de la profession ! La pétition des syndicats de la FSU à propos des recrutements aux concours 2005 a connu un vrai succès !

### PROGRAMMES UNSS

Ils sont arrivés. Enfin ! Chaque collègue en a été destinataire : c'est bien. Dans certaines activités, plusieurs collègues nous ont fait part de leur satisfaction de voir – enfin – prises en compte des propositions émanant des animateurs des A.S. Cet avis est-il partagé ? Quoiqu'il en soit, il faut absolument que la méthode et le calendrier qui prévaudront pour l'élaboration des futurs nouveaux programmes fassent l'objet d'un débat (au Conseil d'Administration ou à l'Assemblée Générale). Pour autant, on attend toujours les codes pour les gymnastiques acrobatique !



# DES ELU(E)S SNEP DANS CHAQUE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Chaque collège, chaque lycée est le lieu où se traduisent au quotidien les choix politiques qui concernent le système éducatif. Les conséquences pour celui-ci des lois de décentralisation mais aussi des mesures relatives à la déconcentration percutent directement la vie et le fonctionnement de chacun de nos établissements. Et le Conseil d'Administration (C.A) – qui est investi d'un droit à exprimer ses choix et décisions dans le cadre des règles générales de l'Education Nationale – est un des lieux où les débats peuvent et doivent être portés : budget, postes, organisation et projet de l'établissement (dont créations et suppressions de sections et d'options, voyages, stages, etc...),

Et nous avons tout intérêt à contribuer à ce que des listes syndicales FSU soient constituées à l'initiative de syndiqué(e)s du SNEP, du SNES mais aussi du SNUEP (enseignants des lycées professionnels) et du SNUipp (qui syndique aussi les PEGC).

La qualité des échanges, la démocratie ont tout à gagner d'une présence " au grand jour " de collègues, élu(e)s sur une plate-forme de nature syndicale collectivement élaborée, disposant de l'information et de l'aide de l'organisation à laquelle ils adhèrent.

C'est maintenant qu'il convient de rassembler les forces de celles et ceux qui entendent ne pas laisser le chemin libre à la pensée unique ou à



règlement intérieur, association sportive, etc... La mise en œuvre de la Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF) – qui sera généralisée à compter du 1er Janvier 2006 – concernera directement chaque établissement de second degré, en ouvrant de nouveaux espaces à l'autonomie de ceux-ci. Et si on écoute les propositions formulées ici et là, on peut penser que le gouvernement actuel entend aller encore plus loin dans cette voie.

Comment – dans ces conditions – ignorer l'existence des C.A, moyens pour y faire entendre la voix des personnels et leurs propositions ?

L'enjeu de la présence d'élu(e)s du SNEP dans chaque C.A doit être appréhendé à la fois du point de vue du regard que nous portons et des propositions que nous formulons sur le système éducatif mais aussi pour que les préoccupations spécifiques à l'EPS et au sport scolaire y trouvent un écho et puissent être prises en compte.

quelque féodalité que ce soit. Le C.A peut être autre chose qu'une chambre d'enregistrement de la parole officielle : à nous d'en faire une caisse de résonance des préoccupations locales en lien avec les enjeux nationaux qui concernent l'école et tous ses personnels.

**Jean FAYEMENDY**

*Le nouveau C.A doit être élu au plus tard le 20 Octobre. Il convient de rencontrer d'urgence le chef d'établissement pour fixer en commun le jour le plus opportun pour l'élection. Une fois cette date fixée, les déclarations de candidature doivent être remises à celui-ci dix jours francs avant la date du scrutin.*

*Les listes peuvent comporter au plus un nombre égal au double du nombre de sièges à pourvoir. Ce nombre ne peut être inférieur à deux noms. Les candidats sont inscrits sans mention de la qualité de titulaire et de suppléant. Les élus sont désignés selon l'ordre de présentation de la liste.*



## Avant projet de note de service : des inégalités qui se creusent, des orientations confirmées en mesure de déréglementation et d'accentuation des pouvoirs locaux

**N**ous venons d'être informés des projets élaborés, sans aucune discussion préalable, par le ministère en matière de gestion du mouvement 2005. La parution au BO est prévue le 21 octobre 2004. Le texte définitif doit être bouclé fin septembre. Quel temps reste-t-il à la négociation ?

L'avant projet porté à notre connaissance est très orienté par les stratégies de réforme de l'état et par la nouvelle loi organique des finances. Il réorganise, dans un long préambule, le mouvement des enseignants du 2nd degré.

Au-delà des modifications du barème INTER qui annoncent un bouleversement des équilibres généraux par des changements profonds dans la prise en compte des situations individuelles et familiales, le rôle et le poids nouveaux des recteurs deviennent considérables. L'autonomie des académies se concrétise. Toute latitude leur est en effet donnée pour la phase INTRA. Les recteurs auront en charge, entre autres, de mettre en place un système d'Affectations à caractère Prioritaire justifiant une Valorisation (APV), axe qui va structurer l'ensemble du

mouvement. Ces APV peuvent remplacer les labels existants aujourd'hui (ZEP, zone sensible, plan violence, tous les PEP y compris les PEP 3), et ouvrent droit, à leur sortie, à des bonifications extrêmement élevées.

En définitive les inégalités se creusent entre les personnels enseignants dans ces établissements ou en rapprochement de conjoint et les autres.

Il est à craindre que ce dispositif ne concerne pas seulement le mouvement mais aussi les autres opérations de gestion des personnels et notam-

ment les carrières (la note de service concernant les promotions de corps et de grade est aussi en préparation).

Nous ne pourrions pas accepter ces orientations ni qu'un projet d'une telle ampleur soit " expédié " sans réelles négociations de fond. Faudra-t-il la mobilisation de toute la profession pour la mise en œuvre du soit disant " dialogue social " dont ont nous rebat les oreilles ?

**Michèle CHARPIN – Simone SANS  
J.L. DUBROCA**

### Calendrier : attention saisie des vœux pour l'inter en novembre/décembre

Les opérations de saisie des vœux sont avancées pour le mouvement 2005

Sous réserve de modifications par le ministère, elles devraient se dérouler en 2 temps :

- pour les Collègues en poste à La Réunion, Mayotte et Nouvelle Calédonie entre le 12 et le 24 novembre
- Pour toutes les autres académies et pour le mouvement spécifique entre le 29 novembre et le 10 décembre

La FPM du mouvement inter est prévue entre le 16 et le 24 mars 2005

## Budget 2005 : le silence de Fillon

**T**outes les organisations syndicales ont été reçues le lundi 6 septembre par F. Fillon. Le moins que l'on puisse dire est que ce dernier a particulièrement été silencieux sur le budget 2005.

Celui-ci serait présenté le 22 septembre en Conseil des Ministres.

Pourtant les quelques informations connues à cette date ne peuvent que nous inquiéter.

Prétextant une baisse des effectifs d'élèves dans le second degré (prévision -45 789 élèves en 2005 contre -38 622 élèves en 2004), le gouvernement continue de sabrer dans l'emploi public.

Pour le second degré la suppression de 5 500 emplois (3 500 titulaires et 2 000 emplois correspondant à des crédits de rémunération de non titulaires) serait programmée. S'y ajouteraient au titre du plan du retour à l'équilibre budgétaire, un peu plus de 1 000 emplois. Il s'agit dans ce cadre de poursuivre l'opération menée depuis 2 ans qui consiste à ponctionner de 5 000 à 6 000 équivalents temps plein les moyens des académies, en supprimant les dépassements effectués par rapport aux autorisations budgétaires.

Cela porterait le nombre total d'emplois supprimés d'enseignants du second degré à la hauteur de 6500 à 7 500 emplois, chiffre qui représente le double de ce que le Ministre justifie par une baisse démographique des élèves.

Il est évident que ces chiffres envisagés, s'ils étaient confirmés, ne pourraient conduire qu'à une réorganisation importante du système éducatif. Déjà cette année, la suppression de 4 500 emplois s'est concrétisée par des suppressions d'options, des augmentations d'effectifs dans les classes, une volonté de rentabiliser le potentiel des titulaires remplaçants, un alourdissement de la charge de travail des enseignants, par l'implosion d'un nombre d'heures supplémentaires imposées.

Qu'en sera-t-il avec les nouvelles coupes sombres envisagées pour 2005 ?

L'Éducation, une priorité avait dit Chirac.

Pas dans le sens que nous l'entendons, 2005 sera bien celle de la loi d'orientation pour l'école. Or, les quelques éléments du rapport Thélot ne peuvent que nous inquiéter. C'est une toute autre conception de l'école qui est envisagée.

Nous avons tous la responsabilité d'intervenir pour que d'autres choix budgétaires soient opérés en faveur de l'école et de la réussite des élèves.

Cela ne peut que passer par un véritable plan de développement de l'EPS et du sport scolaire. C'est l'intérêt des jeunes, de leur santé, de leur accès à une culture diversifiée et à une citoyenneté active.

**Dominique DELIGNY**



# Loi de cohésion sociale :

## des contradictions fortes

Le Conseil Supérieur de l'Éducation du 8 septembre examinait le projet de loi de "programmation pour la cohésion sociale", en particulier les articles concernant l'apprentissage et l'accompagnement des enfants et des collégiens en difficulté. La délégation FSU est intervenue pour noter l'aspect positif du traitement, dans un même texte et dans le cadre d'une loi de programmation, des questions de logement, d'emploi et d'égalité des chances.

Elle a fait remarquer que les inégalités sont cumulatives et trouvent leur source en particulier dans la précarité de l'emploi. Ce sont les choix financiers et économiques des pouvoirs successifs sous la pression du grand patronat et des milieux spéculatifs qui ont creusé les inégalités en provoquant chômage, précarité de l'emploi, développement des ghettos, déstabilisation du code du travail, etc. C'est d'abord à ces causes qu'il faudrait s'attaquer.

La FSU a insisté sur le fait que le système éducatif, même s'il doit être amélioré et

Sur les deux dossiers plus particulièrement examinés :

### • Apprentissage

La FSU a dénoncé le choix du texte de valoriser la voie de l'apprentissage comme voie royale de l'insertion des jeunes et l'absence de toute référence au service public scolaire de l'enseignement général, professionnel et technologique.

Elle a montré que l'apprentissage n'est pas la panacée pour les jeunes en difficulté, bien au contraire, en dévalorisant la formation générale, en spécialisant à outrance la formation professionnelle, il freine l'accès aux diplômes et à des qualifications riches. Il est souvent un leurre en dehors de quelques formations spécifiques.

La réforme de la taxe d'apprentissage présentée profiterait essentiellement à l'apprentissage et pas à l'enseignement professionnel et technologique.

Pour ces raisons, la délégation a voté contre la partie du texte sur l'apprentissage (seule organisation à voter en contre).

### • Elèves en difficulté

La proposition de 750 équipes de "réussite éducative" n'est pas a priori inintéressante mais nécessite une définition plus précise du cadre, des responsabilités des personnels concernés et des formes de leur intervention, donc une concertation qui n'a pas eu lieu.

De même, la rénovation de l'éducation prioritaire, nécessaire, mérite des bilans précis, à la fois sur son fonctionnement, ses résultats mais aussi les moyens alloués (sans cesse rognés).

Parce que les articles concernés restaient très flous, parce qu'aucune concertation réelle n'a eu lieu et parce que les orientations budgétaires actuelles nous font douter de la possibilité de mettre en œuvre ces objectifs, nous avons refusé de voter sur cette partie.

Serge CHABROL



réformé, n'est pas responsable du chômage et des difficultés d'insertion des jeunes. Elle a demandé que le service public d'enseignement ait les moyens d'accueillir très tôt les élèves et leur assurer une véritable formation.

Il faut une politique éducative qui prévienne l'échec plutôt que d'essayer au mieux de le réparer, au pire de l'accompagner.

## www.snepfsu.net !

### Une adresse incontournable

Est-il encore besoin de présenter le site Internet du SNEP ? A en croire le nombre, sans cesse en augmentation (1) de ses visiteurs, il semble bien que cet outil soit devenu au fil du temps un lieu incontournable pour les enseignants d'EPS et plus largement pour tous les acteurs du monde éducatif.

Informé, partager, échanger rapidement en toute simplicité.

Organisé autour de rubriques qui recouvrent l'ensemble des champs de notre profession (Corpo, Péda, MJS, Textes, etc. ...), ce site a été conçu pour permettre un accès rapide à toute l'actualité présente et passée. Réactualisé quotidiennement, sa dynamique va bien au-delà de l'information en vous donnant la possibilité de réagir, de nous contacter ou encore de participer à la vie du SNEP (Forum, Contact, Pétition ...).

### Un espace privilégié

Bien entendu, les adhérents y retrouvent un espace réservé dans lequel consulter en ligne le SNEP Atout, prendre connaissance du résultat de sa mutation ou encore calculer son barème ne devient qu'une simple formalité. D'autres outils sont aussi à disposition ou encore en préparation.

### Laissez venir l'information en maintenant le fil

1000 ! C'est le nombre d'abonné(e)s à la lettre d'infos du site, rebaptisée à l'occasion de cette rentrée "Le fil d'infos du SNEP". Cette lettre hebdomadaire envoyée par Email résume toute l'activité déployée sur le site pendant la semaine. Pour chaque nouvel article publié, nous en présentons un cours résumé suivi d'un lien hypertexte permettant un accès direct à la page concernée. Ouverte à tous, quelques clics suffisent pour s'y abonner (2). Un rendez-vous hebdomadaire à ne manquer sous aucun prétexte !

Et si nous finissions par un exercice pratique ?

Une nouvelle pétition "Pour plus de postes aux concours 2005" a recueilli en l'espace d'une semaine un peu plus de 1000 signatures. Cette dernière est accessible en ligne dans la rubrique "Actualités" puis "Pétition". Voilà si ce n'est déjà fait, un bon moyen de découvrir le site à travers une action solidaire. Alors tous à vos claviers !

Je vous souhaite un bon surf

Fred CAMEL  
Secrétaire National

(1) 251.673 visiteurs pour l'année scolaire 02/03 contre 402.142 visiteurs pour 03/04.

(2) À partir de la page d'accueil du site, cliquez sur l'icône "La lettre" et suivez les instructions portées à l'écran.

Il se trouve que j'enseigne à Montpellier en lycée et je voudrais alerter les enseignants, particulièrement ceux de lycées, sur ce que l'on peut qualifier d'abus au regard des textes réglementaires sur le Bac.

Nous avons reçu en ce début d'année le rapport de la commission académique EPS-Bac daté du 17 juin. Je vous cite intégralement le paragraphe qui m'oblige à réagir, en tant qu'enseignant et en tant que responsable du dossier Bac pour le SNEP.

*“La commission académique rappelle :*

– *Que l'organisation des ensembles de trois épreuves (les “ menus ”) doit être établie en respectant les principes suivants : un “ menu ”, un enseignant, un groupe d'élève.*

– *Que les candidats ayant choisi trois épreuves ne peuvent avoir qu'un seul enseignant pour ces trois épreuves.*

– *Qu'un “ menu ” est composé de trois épreuves. De ce fait, l'enseignant, au cours de chacun des cycles ne peut enseigner qu'une seule épreuve. Le non respect de l'un quelconque de ces divers points, engage la responsabilité de l'enseignant en cas d'accident.*

*Par ailleurs, tout “ modification ” ou “ aménagement ” d'une épreuve équivaut à une fraude à un examen.”*

Cette lecture m'amène à deux remarques principales sur le fond du problème.

#### Le rôle de la commission académique

Chacun remarquera que la commission prend d'abord soin de rappeler la même chose sous trois formes différentes, des fois que, pauvres d'esprit que nous sommes, nous n'ayons pas compris. Et comme si cela ne suffisait pas, elle fait pression sur nous en utilisant des termes fort sensibles : responsabilité en cas d'accident et fraude. C'est un abus de pouvoir et une pression injustifiée de la part de la commission. Je rappelle (moi aussi) pour mémoire l'article 10 de l'arrêté d'avril 2002 :

*“... la commission académique d'harmonisation et de proposition des notes analyse les notes transmises par les établissements et procède à leur harmonisation éventuelle. Elle communique ensuite les notes harmonisées au jury de l'examen du baccalauréat... La commission dresse le compte rendu de chaque session... et le transmet à la commission nationale...”*

Vous constaterez comme moi qu'il n'est nullement dans ses prérogatives d'avoir des propos comme ceux relevés plus haut. Et j'alerte mes collègues qui sont dans cette commission (j'en connais certains et je les apprécie par ailleurs) : ne vous laissez pas emmener à jouer un rôle d'IPR bis !

On pourrait me répondre facilement : ce n'est qu'un rappel des textes, pas de quoi s'énerver pour ça. Seulement voilà, ce ne sont pas les textes. C'est-à-

dire que les termes du “ rappel ”, en plus du côté “ encadrement ” que je viens d'évoquer, relèvent d'une certaine interprétation des textes réglementant le Bac. Alors puisque nous sommes dans les rappels, j'en fais un second.

#### “ Rappel des textes sur le Bac ”

L'arrêté est le texte de référence du Bac. Pour le législateur, il donne “ l'esprit ” qui doit nous guider. Or cet arrêté ne dit absolument rien sur le sujet. Et pour cause. Je me souviens parfaitement des débats préparatoires à l'écriture de l'arrêté et s'il a été question de la mise en place d'un cadre national (c'était même sa fonction première), il n'a jamais été question d'un encadrement pédagogique de l'enseignement, l'objectif était plutôt de laisser aux enseignants le plus de liberté possible pour qu'ils puissent mettre en oeuvre ce qu'il semble le plus opérationnel... pour faire réussir les élèves. Je précise à ce propos de l'arrêté s'intitule “ Organisation du Contrôle...” et la circulaire “ Evaluation de l'EPS...”. Il ne s'agit en aucun cas de l'organisation des enseignements qui elle est régie par les programmes (... qui ne disent rien sur ce sujet). La circulaire de juin 2002 se doit de “ préciser les modalités d'évaluation de l'EPS...”. Sur le sujet qui nous occupe elle dit très exactement “ l'enseignement de chaque ensemble est assuré par un même



enseignant. Lorsque l'établissement propose plusieurs ensembles, la répartition des élèves s'effectue, dans toute la mesure du possible, en tenant compte de leurs vœux.”. La notion d'ensemble est définie plus haut comme “ des ensembles de trois épreuves ”, c'est-à-dire des menus.

Comme vous pouvez le constater, et en fonction de ce qui est dit plus haut :

– que la circulaire outrepassa sa fonction même en ne se cantonnant pas à la seule évaluation et en étant prescriptive sur l'organisation de l'enseignement ;

– qu'elle dit de toute façon : un prof, un menu, et non pas : un prof, un menu, un groupe.

– qu'elle signale cependant qu'il convient “ dans toute la mesure du possible ”, de tenir compte des vœux des élèves. Or que des élèves puissent

changer de prof au cours d'une année, pour respecter leurs vœux, n'apparaît contradictoire ni avec l'arrêté du Bac, ni avec la circulaire.

Allons plus loin sur le compte rendu de la commission. Si l'on veut être légaliste, soyons-le jusqu'au bout. On nous “ rappelle ” que “ le non respect engage la responsabilité... ”. Chose tout à fait inutile puisqu'en tout état de cause, **la responsabilité de l'enseignant est toujours pleine et entière**, quel que soit le cas de figure. Par contre dans la cas qui nous occupe, en cas d'accident et pour démontrer la faute professionnelle, **il faudrait que l'accusation puisse faire la démonstration que c'est le non respect de la règle (qui de plus n'en est pas une comme nous venons de le voir) qui a été la cause directe de l'accident.** Exercice somme toute périlleux dans lequel je vois mal quelqu'un s'engager.

#### C'est quoi le “ pédagogiquement correct ” ?

Cette réaction serait un peu formelle si un élève ne m'avait renvoyé à nos contradictions lors de la présentation de l'organisation pédagogique. En grande partie pour des raisons liées à la lassitude de l'équipe de mon lycée d'avoir à dépenser son énergie contre des mesures de cette nature, nous avons cette année accepté de nous “ mettre en ordre ”. A la suite de quoi une élève m'a dit clairement : “ vous m'obligez à prendre une activité dans laquelle je suis nulle et que je n'aime pas. Si j'ai 3/20, ce sera la faute à qui ? ”. Ce qui éventuellement pourrait être justifiable quand on ne peut pas faire autrement, mais qui est injustifiable lorsque tout, et je répète bien tout, permettrait de le faire... sauf une vision étriquée et unilatérale des choses.

Sur le fond du problème, je ne nie pas, que, quand c'est possible, garder son groupe toute l'année puisse être un confort que certains souhaitent défendre, mais à l'inverse de ceux qui nous “ encadrent ”, je n'ai jamais proposé, avec le Snep, de rajouter des contraintes qui ne tiennent pas compte de la réalité aux enseignants qui en ont déjà beaucoup. Seulement de laisser ceux qui, en connaissance de cause, doivent faire des choix pour respecter au mieux les élèves, en leur permettant notamment de garder de l'EPS au lycée une image attrayante, en leur permettant de faire pour eux-mêmes et pour leur bac les choix les plus judicieux. Ceux qui veulent et peuvent fonctionner “ un prof - un groupe - un menu ” peuvent le faire, alors ? L'EPS d'aujourd'hui se perd dans des procédures formelles qui, n'en doutons pas, feront le jour venu les choux gras de nos détracteurs et des médias. La logique actuelle tend à rendre les enseignants de plus en plus “ applicateurs ” et de moins en moins “ concepteurs ”. C'est sûrement comme ça que l'on sortira de la crise de l'école !

Christian Couturier, le 13/09/2004



Paris, le 9 septembre 2004

Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale  
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche  
110 rue de Grenelle, 75007 PARIS

Monsieur le Ministre,

Au Bulletin Officiel de ce jour (9 septembre 2004) viennent de paraître deux circulaires qui concernent directement l'enseignement de l'EPS.

L'une d'entre elle, la circulaire n° 2004-139 du 13 juillet 2004 "Enseignement de la natation" prend mieux en compte que par le passé, et comme le demandait le SNEP, les exigences d'un enseignement moderne de cette activité dans le cadre scolaire, alliant qualité de l'intervention et sécurité des élèves. Mais sa parution tardive, plus d'une semaine après la rentrée scolaire, met beaucoup d'enseignants d'EPS en grande difficulté.

En effet, comme le texte le prévoit lui-même *"il appartient à l'établissement, à partir des compétences vérifiées des élèves, d'organiser les groupes et d'adapter l'encadrement. Trois situations peuvent se présenter et permettent de définir des mesures prévisionnelles"*. Or, l'impossibilité d'anticipation ne permet pas une telle organisation puisque, dans de nombreuses situations, les réservations et les répartitions d'espaces aquatiques dans les piscines, ainsi que le nombre des groupes ont été réalisées depuis le mois de juin dernier ou dans les premiers jours de la rentrée, en tenant compte des normes prévues par les anciennes circulaires de 1965. Ainsi la constitution des groupes telle que formulée dans le nouveau texte est actuellement difficile voire impossible sans moyens supplémentaires. Depuis plus d'un an le SNEP est intervenu à plusieurs reprises pour améliorer des projets successifs qui, au départ, risquaient de mettre en cause de façon importante tant la qualité de cet enseignement, que la sécurité des élèves et la responsabilité des enseignants. C'est ainsi que la totalité de nos arguments et de nos propositions a été développée dans nos courriers des 17 juillet 2003 et 7 novembre 2003 et renouvelée les 9 et 15 janvier 2004. Au printemps 2004 nous avons relancé vos services (26 mai-9 juin) pour une sortie rapide de ce texte.

C'est votre refus réitéré de faire référence à un taux maximum d'encadrement des élèves nageurs (comme dans la circulaire de 1965 et comme le proposait le SNEP) qui a provoqué le retard aujourd'hui préjudiciable. Alors que le SNEP demandait de s'en tenir à 25 vous avez finalement opté pour la référence "souhaitable" de 30 !

Tous ces éléments rendent d'autant plus difficile la mise en place de cet enseignement pourtant d'actualité, si on en juge par les réactions de nombreux parlementaires au récent rapport (mars 2004) de l'Institut de Veille Sanitaire, suite à une augmentation globale des noyades accidentelles.

C'est pourquoi le SNEP formule deux demandes urgentes :

1. Que des consignes soient données aux recteurs et Inspecteurs d'Académies afin que les moyens nécessaires à la mise en œuvre d'un encadrement renforcé soient rapidement attribués aux établissements qui le sollicitent.
2. Qu'en cas d'impossibilité d'application stricte du nouveau texte et afin d'éviter d'éventuelles mises en cause pénales en cas d'accident, des directives transitoires soient données par vos services aux établissements en difficulté et ce, en cohérence avec la circulaire n° 2004-138 du 13 juillet 2004 "Les risques particuliers" et son annexe sur les responsabilités.

Enfin, cette circulaire renforce la nécessité de nouvelles constructions de piscines afin de permettre au plus grand nombre un accès à cet enseignement, ce qui est loin d'être le cas actuellement.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Jean LAFONTAN  
Secrétaire Général

Jean-Paul TOURNAIRE  
Responsable National

Martine LE FERRAND  
Secrétaire Nationale

Nous apprenons qu'une nouvelle circulaire ministérielle est en préparation. Elle préciserait les assouplissements nécessaires à l'application de la circulaire natation pour l'année scolaire en cours.

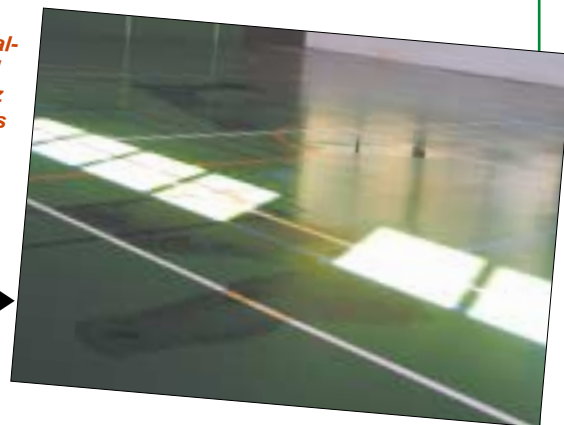
Pour sa part le SNEP a demandé au Directeur de l'Enseignement Scolaire "de ne pas mettre en cause les organisations municipales déjà décidées" (...) "pour ce qui concerne la coexistence des scolaires et du public", et souhaite voir précisé que pour les élèves nageurs, la surface soit "supérieure à 6m2 d'espace disponible par élève dans l'eau" (voir courrier du 16 septembre 2004 sur le site du SNEP).

Tout en conservant des conditions d'apprentissage et de sécurité nettement améliorées, le SNEP souhaite donc que le Ministère lève certains obstacles majeurs signalés par la profession.

**Martine LE FERRAND**

*Ouverture du concours de l'installation « la plus mal en point ». Envoyez vos photos avec les actions entreprises pour « bouger » les choses.*

*Gymnase Chérioux, Vitry. Les collègues ont contacté le Conseil général qui doit entreprendre les travaux nécessaires.*



## RÉFORME DE L'ÉTAT : les régions comme les départements sont concernés

Après la loi de décentralisation passée au forceps par le Premier Ministre en utilisant l'article 49-3 de la constitution, le gouvernement Raffarin poursuit son action chère à la réforme de l'Etat en région visant surtout à réduire le nombre de fonctionnaires.

### 1. Au niveau des régions

Un décret a précisé la déconcentration des missions de l'Etat en région avec la constitution des pôles régionaux. Les services déconcentrés jeunesse et sport sont dans une situation atypique car ils ne figurent dans aucun des 8 pôles régionaux. Le SNEP estime cette situation inquiétante.

C'est ainsi que la communication au conseil des ministres du 28 janvier 2004 précise : " la nouvelle étape de la décentralisation et la mise en œuvre à compter de 2006 de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), conduisent à modifier sensiblement l'organisation territoriale de l'Etat pour répondre aux attentes nouvelles en matière d'efficacité, de qualité de service et de modernisation de la gestion publique d'économie. "

Plus que de déconcentration, il s'agit de la mise en place d'un véritable " gouvernement " territorial de l'Etat au niveau régional sous la direction du préfet de région. Le niveau régional va devenir un niveau stratégique et puissant de la politique de l'Etat dans une vision très interministérielle. Tout ceci va progressivement modifier le lieu de décision dans les choix stratégiques importants de la politique de l'Etat.

### 2. Au niveau des départements

Un rappel de la situation s'impose : le 13 mai, le premier ministre demandait aux préfets de département une réflexion sur une nouvelle organisation des services de l'Etat dans les départements. Le courrier n°857 du 2 juin 2004 du secrétariat général du ministère de l'Intérieur demandait aux préfets leurs avis écrits pour le 30 juin, afin qu'une réunion inter ministérielle examine tout ceci avant le 14 juillet. Jusqu'à présent, aucune information relative à ce dossier n'a été communiquée alors que les échéances sont proches : la Direction de la Modernité et de l'Action Territoriale (DMAT) et la DMGPSE doivent élaborer un projet de circulaire visant à réorganiser les services de l'Etat en département avant le 15 septembre.

Ensuite, les échéances sont rapides : ce projet de circulaire devrait être signé avant le 15 novembre pour être applicable au 1er janvier 2005.

### 3. Conséquences pour les services Jeunesses et sports

Elles risquent d'être désastreuses pour plusieurs raisons :

- La première, ne pas figurer dans un pôle, ce qui peut à terme conduire au transfert à la collectivité territoriale de certaines missions ou devenir un service préfectoral,
- La seconde, nos services départementaux sont cités expressément dans le courrier du SG du ministère de l'intérieur, à savoir : " le rattachement des services les plus modestes à des structures plus importantes. Ont été évoquées les situations des anciens combattants, des DDCCRF et les DDJS ", voire au pire, aller dans les préfectures pour réduire les fonctions des PTP aux missions régaliennes qui sont chères à ce gouvernement,
- Les DRDJS et *a fortiori* les DDJS recevront-ils délégation de signature et maîtriseront-ils leurs crédits alors que seuls les chefs de pôles peuvent encore *a fortiori* bénéficier de ce droit, dans le cadre de la mise en place de la LOLF. Il n'y a aucune garantie...
- La stratégie ministérielle de réforme.

Ne perdons pas de vue que l'objectif prioritaire du gouvernement, et surtout de Bercy, demeure la réduction du nombre de fonctionnaires et que ce projet pourrait ressembler, sans commune

mesure, aux regroupements fonctionnels qui se sont opérés dans les services JS il y a quelques années. Sachant que l'élaboration des plans stratégiques de l'Etat en département (PASED) fait clairement apparaître que beaucoup de DDJS n'atteignent pas la taille critique justifiant leur maintien en l'état. Leur avenir sera donc compromis !

On pourrait ainsi déboucher sur une mutualisation de moyens : partager les mêmes locaux ou un pôle secrétariat qui travaillerait indistinctement pour ces 3 services. Voire se retrouver dans les sous-préfectures qui deviendraient (comme l'a souhaité D. De Villepin) des " maisons de l'Etat " ou pire, dans une préfecture : un inspecteur avec deux PTP, un axé sur les missions régaliennes et l'autre sur la politique sportive locale, le reste des compétences se retrouvant transféré vers les conseils généraux ou déjà privatisé. Vision d'apocalypse ? Peut-être pas car l'enjeu c'est 2000 collègues dans les DDJS (sport et jeunesse confondus), et malgré les discours réconfortants du ministre, l'avenir nous semble plus que jamais incertain. Nous avons besoin de l'avis de chacun pour nous positionner et décider quelles sont les actions susceptibles de rassembler à la fois le plus grand nombre de collègues et d'usagers.

Sébastien GAUTIER

## BRÈVES CORPO

### Corps supérieur : longue attente des choix du ministre

La commission ministérielle chargée de faire des propositions au ministre a terminé ses travaux début juillet. Depuis la mi-juillet, l'arrêté des 200 promus est à la signature du ministre. A la mi-septembre, la signature est toujours imminente.

BIZARRE, BIZARRE... vous avez dit B...

### Hors classe 2004 : barème modifié

L'instruction ministérielle est parue (n°04-439JS du 3/09/04).

Le barème 2003 a été modifié concernant les bonifications liées à l'âge au delà de 60 ans. Cela répond à la demande du SNEP. Suite à la réforme du régime des pensions des fonctionnaires, qui allonge progressivement la durée des annuités pour bénéficier d'une retraite à

taux plein. L'année 2004 devrait être une année prolifique pour le nombre de promotions en hors classe à condition que le ministre choisisse les promus dans le corps supérieur parmi les personnels déjà en hors classe.

### Non titulaires : accès au corps des professeurs de sport par examen professionnel

Au titre de l'année 2004, un examen professionnel est ouvert pour certains personnels non titulaires en fonction au MJSVA.

Date limite des inscriptions : 15 octobre 2004 à 16 heures.

Dossier : le rapport d'activité relatant l'expérience professionnelle du candidat dans le domaine du sport devra être expédié le 5 novembre 2004 au plus tard.

Epreuves à partir du 6 décembre 2004.

Pierre DELACROIX

## EPS TERRAIN D'ENJEUX SPECIFIQUES ?

Depuis les derniers mouvements sociaux et encore tout au long de cette année a germé dans l'esprit d'un bon nombre de collègues que le SNEP était et restait un syndicat trop corporatiste par rapport à l'ensemble des mesures prises par un gouvernement qui n'a jamais été aussi ultralibéral pendant la 5<sup>e</sup> république. Pourtant, on serait en droit de se poser légitimement la question, face aux multiples attaques actuelles sur l'emploi, les retraites, la sécurité sociale, les droits sociaux fondamentaux (santé, éducation, travail...) si l'EPS est encore un lieu d'enjeux spécifiques ?

Prenons l'exemple de l'abandon du mouvement national concernant les mutations des personnels de l'éducation. La déconcentration de ce mouvement a permis d'appâter un certain nombre de jeunes collègues en leur donnant l'illusion de " rentrer au pays " très rapidement. Oui mais dans quelles conditions ?

Bonifications pour arriver sur ZR. Ok. Pour continuer à les appâter, les services du ministère leur ont laissé entendre qu'ils seraient titularisés dans les 3 années de service de remplacement. Parallèlement à cela, on programme une baisse de postes aux concours de recrutement, une extension des ZR pour assurer un taux de remplacement digne d'un service public, " contraint " l'administration à faire appel à de nouveaux vacataires puis à des contractuels. Un certain nombre de " collés " aux futurs concours de recrutement seront une main d'œuvre providentielle pour réamorcer la pompe de l'auxiliariat, de la précarité, de la docilité vis à vis de la suppression de certains acquis sociaux et des économies que l'état peut dégager de cette manipulation sur ce type de personnels (congrés non payés, exonération des charges).

La prochaine étape sera vraisemblablement d'annualiser leurs services avec la LOLF (loi organique relative aux lois de finance) où tout la donne va changer, pour en arriver au comble de les faire travailler plus, dans des conditions plus difficiles et avec un salaire à la baisse.

Chaque secteur doit être en mesure d'identifier les impacts nocifs de cette

politique ultralibérale, de les analyser et de les faire connaître à l'ensemble de la population afin de démontrer que toutes les mesures qu'on nous assène n'ont qu'un seul objectif : contribuer à participer à la réduction de la dette de l'état (- de 3%), se conformer aux critères de convergence européens de Maastricht. Ce n'est qu'un alibi notoire pour dépouiller une société de tous ses acquis sociaux ; ce n'est qu'un alibi notoire pour sacrifier sur l'autel de l'économie de marché la sueur et les larmes de femmes et d'hommes que l'on veut exploiter encore plus au profit d'intérêts particuliers (actionnaires en bourse qui réclame des bénéfices coûte que coûte) en leur demandant d'accepter de brader leur santé, leur emploi, leur éducation, leur environnement, bref leurs conditions de vie.

Le printemps 2003 et le LARZAC ont participé à un renouveau dans l'éveil des consciences sur la volonté manifeste des puissances financières à imposer une marchandisation de la société et des services publics. Que chaque salarié, chaque précaire, chaque chômeur dans son secteur œuvre par l'intermédiaire des syndicats (conditions nécessaires non seulement pour nouer les solidarités mais pour rassembler en vue de la constitution d'un rapport de forces) à éclairer les enjeux de cette lutte. Il est absolument nécessaire de créer les CRITERES DE CONVERGENCE FEDERAUX, INTERPROFESSIONNELS pour dire non à la casse de la sécu, non à la casse des retraites, non à la casse des services publics qu'ils soient des transports, de l'énergie, de la poste, de la santé, de la recherche, de la culture et de l'éducation.

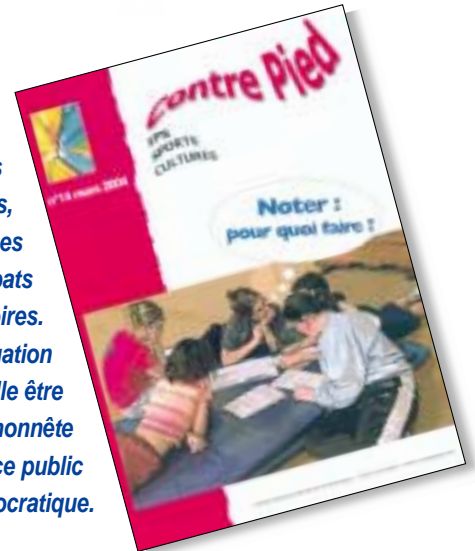
Rien n'est inéluctable, il suffit de rester confiant en la capacité de dignité des femmes et des hommes qui devant l'intolérable n'ont plus le choix que de se rassembler dans l'action et crier : BASTA YA ! NO PASARAN ! STOP BREAKING ! WIR VOLLEN NICHT DAS ! UN AUTRE MONDE EST POSSIBLE !\*

*\*Ca suffit ! Ils ne passeront pas ! Arrêtez la casse ! Nous ne voulons pas de ça ! Un autre monde est possible !*  
**Jean-Paul Poitou**



N° 14

*La notation, dans les paroles d'élèves et de profs, dans les pratiques et dans les débats contradictoires. La notation-évaluation peut-elle être un outil honnête d'éducation démocratique.*



### Bon de commande

**A renvoyer au SNEP/Centre EPS  
76, rue des Rondeaux, 75020 Paris**

exemplaire(s)

du n° 14 de Contre pied :

Noter :  
pour quoi faire ?

} X 12 € (+ 2 € de port)

6 numéros pour le prix de 5 = 60 € (port inclus)

Nom : .....

Prénom : .....

Organisme : .....

Adresse : .....

.....

Signature

**Chèque à l'ordre de : Centre EPS et Société  
CCP 41481 25 X La Source**

(si nécessité de facture, nous le signaler)

### ADRESSE DE LIVRAISON

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....



# CONSTITUTION EUROPÉENNE : un débat nécessaire



Lorsque l'union européenne s'est constituée, les débats ont été intenses. Ils portaient des aspirations contradictoires sur l'avenir de l'Europe. Pour certains, celle qui se construisait ne répondrait jamais aux aspirations populaires ou devrait pour le moins être revue. Pour d'autres il la fallait à tous prix ou valait mieux qu'elle existe que rien.

Aujourd'hui les faits sont là, l'union existe. Elle va se doter d'une constitution dont le projet a été élaboré sous la responsabilité de Valérie Giscard D'Estaing. Cet outil politique aura des effets évidents sur l'avenir de notre pays, l'évolution de nos services publics et, bien sûr, sur notre système éducatif. Quelle voie va prendre la nouvelle Europe des 25 ?

Le SNEP ne peut rester en dehors des débats qui vont s'engager dans le cadre du futur référendum sur la

constitution européenne. Il a son mot à dire sur l'avenir des services publics, celui des fonctionnaires, de notre système éducatif, de l'E.P.S. et du sport. Il devra l'exprimer publiquement le moment venu. Cette expression doit être le reflet d'un large débat que le SNEP entend mener dès maintenant dans la profession.

Notre bulletin national attend les contributions de celles et ceux qui le souhaitent.

**Bernard CHARLIER**  
**Dominique DELIGNY**

*Ps : Pour la publication de vos contributions, des articles d'un maximum de 2000 signes permettront d'y parvenir dans les conditions qu'impose l'organisation de notre bulletin.*

*Vous pouvez consulter le texte intégral sur le site : [www.diplomatie.fr/europe/pdf/constitution.pdf](http://www.diplomatie.fr/europe/pdf/constitution.pdf).*

## Liste des responsables syndicalisation

AIX	PRUNEAU	Alain	SNEP FSU	12 place du Général De Gaulle	13001	MARSEILLE	rs-aix@snepsfu.net	
AMIENS 02	LEQUEUX	Yann		14 rue Pierre et Marie Curie	02100	SAINT QUENTIN	rs-02@snepsfu.net	
AMIENS 60	RAVEL	Emmanuelle		18 allée Louise Labé	60550	VERNEUIL EN HALATTE	rs-60@snepsfu.net	
AMIENS 80	AUPY	Jean-Christophe		05 rue de l'Abbé Danicourt	80260	NAOURS	rs-80@snepsfu.net	
BESANCON	FLENET	Bernard		10 av. du 8 mai	25200	MONTBELIARD	rs-besancon@snepsfu.net	
BORDEAUX 24	AUZON-CAPE	Serge	Appt. 101	Bat. A	Espace Agora	24750	BOULAZAC	rs-24@snepsfu.net
BORDEAUX 33	VAYSSE	Guy	SNEP FSU		138 rue de Pessac	33000	BORDEAUX	rs-33@snepsfu.net
BORDEAUX 40	LACASSAGNE	Jean-Noël			13 bd du Collège	40100	DAX	rs-lacajnoel@aol.com
BORDEAUX 47	DE CARLO	Christel			23 rue Léonard de Vinci	47510	FOULAYRONNES	c.r.decarlo@wanadoo.fr
BORDEAUX 64	BOUSQUET	Jacqueline			3 rue du Bouscat	64000	PAU	rs-64@snepsfu.net
CAEN	BAES	Christian			03 allée robert Desnos	14550	BLAINVILLE SUR ORNE	rs-caen@snepsfu.net
CALEDONIE	SOULISSE	Jean-Claude	Lot. Cornouaille Robinson		61 bis rue de l'Alezan	98810	MONT DORE	soulisse@lagoon.nc
CLERMONT	CARPENTIER	Joëlle			6 rue de la Palene	63200	MENETROL	rs-clermont@snepsfu.net
CORSE	PATRONI	Laetizia	Kaliste 5		Monte Stello	20290	BORGO	rs-corse@snepsfu.net
CRETEIL 94	BOZON	Philippe	SNEP 94	Maison des Syndicats	11/13 rue des Archives	94000	CRETEIL	rs-94@snepsfu.net
CRETEIL 93	CHALUMEAU	Marie-Françoise	SNEP 93	Bourse du Travail	1 place de la Libération	93016	BOBIGNY	rs-93@snepsfu.net
CRETEIL 77	HENRY	Patrice			60 rue Nobel	77500	CHELLES	rs-77@snepsfu.net
DIJON	MICHON	Annie			6 clos de l'Eglise	21370	VELARS/OUCHE	rs-dijon@snepsfu.net
Hors de France	SNEP NATIONAL				76 rue des Rondeaux	75020	PARIS	fichier@snepsfu.net
GRENOBLE 07	DESSUS	Max	les Fontanes		chemin des Cailles Terres	07100	BOULIEU LES ANNONAY	rs-07@snepsfu.net
GRENOBLE 26	TOURRATON	Jean-Pierre			35 rue Mozart	26000	VALENCE	rs-26@snepsfu.net
GRENOBLE 38	BISSERIER	Yves	SNEP FSU	Bourse du Travail	32 av. de l'Europe	38030	GRENOBLE CEDEX 2	rs-38@snepsfu.net
GRENOBLE 73	CHAPPELLET	Chantal			100 quai de la Rize	73000	CHAMBERY	chantaleps@aol.com
GRENOBLE 74	MAILLOT	Jean-Paul			10 allée de la Chapelle	74940	ANNECY LE VIEUX	rs-74@snepsfu.net
GUADELOUPE	JOSEPH	James	18, rue de la Glacière	Vernou	Section la Lézarde	97170	PETIT-BOURG	rs-guadeloupe@snepsfu.net
GUYANE	BOSCUS	Cédric	Rés. Louis Ribal Soula 2		11 av Gaston Monnerville	97355	MACOURIA TONATE	rs-guyane@snepsfu.net
LILLE	PRZYBYLAK	Danièle	SNEP FSU		38 bd Van Gogh	59650	VILLENEUVE D ASCQ	rs-lille@snepsfu.net
LIMOGES	VALLA	Didier	SNEP FSU		239 rue A. Dutreix	87000	LIMOGES	rs-limoges@snepsfu.net
LYON 01	BREVET	Catherine			92 rue Bresse Cocagne	01340	MONTREVEL EN BRESSE	rs-01@snepsfu.net
LYON 42	FEZZOLI	Christophe			4 b Cours Marin	42152	L'HORME	rs-42@snepsfu.net
LYON 69	PANASSIER	Eric			63 av du Général Leclerc	38540	HEYREUX	rs-69@snepsfu.net
MARTINIQUE	ZACHARIAS	Bernard			Dostaly	97240	LE FRANCOIS	bernard.zacharias@wanadoo.fr
MAYOTTE	REUTT	Chantal	BP 37			97640	SADA	FERRY.chantal@wanadoo.fr
MONTPELLIER	CARDIN	Yves			18, pl. Senchaussée Beaucaire	34080	MONTPELLIER	rs-montpellier@snepsfu.net
NANCY	NACHON	Jean marc			22, rue des Marguerites	57100	THONVILLE	rs-nancy@snepsfu.net
NANTES 44	RIVES	Patrice			6 rue des Lilas	44140	LE BIGNON	rs-44@snepsfu.net
NANTES 49/53	DUBOURREAU	Thierry		Dampierre sur Loire	chemin du Fer Aigu	49400	SAUMUR	rs-nantes@snepsfu.net
NANTES 72	LEGEAIS	Emilien			55 rue de la Blanchisserie	72000	LE MANS	rs-72@snepsfu.net
NANTES 85	FERIGNAC	Chrystel			1 chemin de Ceinture	85340	ILE D'OLONNE	rs-85@snepsfu.net
NICE	GIANNO	Patricia	SNEP FSU		264 bd de la Madeleine	06200	NICE	rs-nice@snepsfu.net
ORLEANS	ARTIGE	Annie			17 impasse des Sorbiers	37300	JOUE LES TOURS	rs-orleans@snepsfu.net
PARIS	ANDRIEUX	Philippe	SNEP FSU		76 rue des Rondeaux	75020	PARIS	rs-paris@snepsfu.net
POITIERS	ROBIN GARNIER	Caroline			Chateaurenaud	16230	FONTENILLE	rs-poitiers@snepsfu.net
POLYNESIE	BARTHOULOT	Christian	Erima	Impasse Fara	BP 140788	98701	ARUE	
REIMS	PERIN	François			64 rue du Fond de Santé	08000	CHARLEVILLE MEZIERES	rs-reims@snepsfu.net
RENNES	COCHET	Jacques			24 rue Kerdauid	56600	LANESTER	rs-rennes@snepsfu.net
REUNION	CAQUELARD	Benoît			124 rue de la Colline	97400	SAINT DENIS	rs-reunion@snepsfu.net
ROUEN	VALLIN	Michèle			56 rue René Cance	76600	LE HAVRE	rs-rouen@snepsfu.net
STRASBOURG	ROBERT	Jean-Claude			26 rue de Metzeral	67100	STRASBOURG	rs-strasbourg@snepsfu.net
TOULOUSE	SENAZ	Jean-Luc	SNEP FSU		2 av. Jean Rieux	31500	TOULOUSE	rs-toulouse@snepsfu.net
VERSAILLES 78	DURY	Jacques		Sainte Gemme	23 rue de la Mare Jeanne	78810	FEUCHEROLLES	jacques.dury@club-internet.fr
VERSAILLES 91	CHEVENEMENT	Jean-Marc			19 av des Sablons	91350	GRIGNY	rs-91@snepsfu.net
VERSAILLES 92	GIROUD	Christel	SNEP FSU		3 bis rue W. Rochet	92000	NANTERRE	snep92@wanadoo.fr
VERSAILLES 95	VOCQUIER-KOVACIC	Laure			9 rue du Grand Gournay	95560	MONTSOULT	rs-95@snepsfu.net

# Une cotisation c'est utile. Oui !

## Mais où va l'argent au juste ?

Une part revient à l'académie et au département. Elle est fixe et représente 36,75 €. L'autre partie varie selon votre échelon.

Calculée sur 100 €, voilà comment se répartie votre contribution financière à l'activité syndicale :

- 22% sont consacrés au bulletin national

L'information tient une place importante, cela représente 30 bulletins, 445 630 pages

Le site du SNEP est aussi devenu un incontournable : 390 896 visiteurs en 2003-2004.

- 22% aux salaires des 8 employés du SNEP qui travaillent au siège national et assurent la permanence.

- 14% aux déplacements des militants sur tout le territoire à l'occasion de stages (175 en 2003-2004) et de réunions.

- 12,7% sont les cotisations à la FSU, FGR et à l'Internationale de l'Education

- 13,2% représentent le budget de fonctionnement (maintenance informatique, bureautique, téléphone, courrier...)

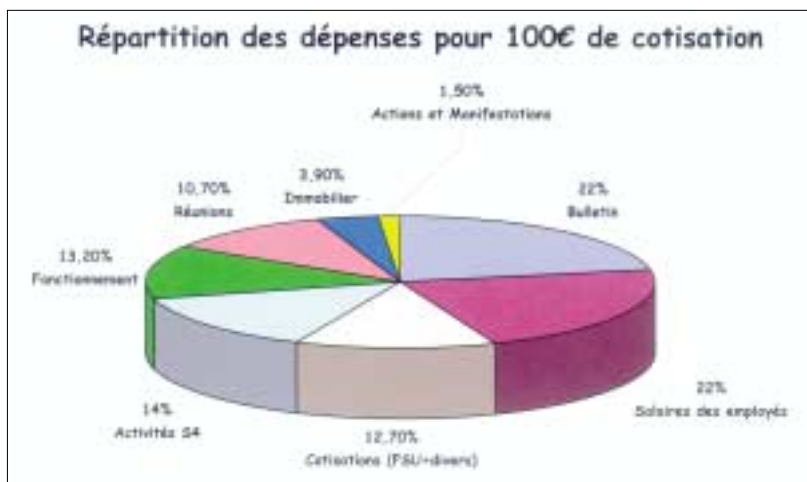
- 10,7% sont consacrés aux réunions statutaires, le CDN, parlement des 64 élus par les syndiqués qui oriente l'activité du SNEP, se réunit 8 fois par an sur 2 jours à Paris

- 3,9% représentent les travaux et l'entretien de la " maison " SNEP.

- 1,5% servent à l'achat de matériels de manifestation (drapeaux, banderoles, ballons, hélium...)

En résumé, l'activité syndicale a donc un coût financier mais aussi humain.

En vous resyndiquant tout de suite (même si vos paiements sont différés), vous contribuez donc à établir un plan d'activité le



plus riche possible, car le SNEP, votre syndicat, est alors en possession d'un budget prévisionnel et il peut programmer, dès le début de l'année, l'activité syndicale.

**Alain BRIGLIA**

## Epilogue heureux d'une longue procédure

Victime d'une erreur administrative suite à son succès à l'agrégation en 1991, notre camarade JJ mis à disposition du ministère Jeunesse et Sport (responsable FSGT), a dû faire une procédure avec l'aide du SNEP à partir de 1993.

Ce n'est qu'en 1997 qu'un jugement du Tribunal Administratif de Paris rectifiait l'erreur de l'administration et ce n'est qu'en avril 2004, après un nouveau recours et de multiples démarches que son préjudice était réparé par une reconstitution de carrière et le paiement des sommes qui lui étaient dues assorties des intérêts que nous avons réclamés dès le début de la procédure.

Le SNEP a ainsi, une nouvelle fois fait la preuve de son efficacité. JJ a versé 1500 euros à la caisse de solidarité et nous a chaleureusement remercié " pour la pertinence de nos conseils juridiques qui ont permis d'aller au bout de 2 recours devant le Tribunal Administratif contre le ministère de l'Education Nationale ".

**Marcel BERGE**

## ERRATUM

A la suite d'une erreur technique, 3 tableaux (le 2ème, le 5ème et le 6ème) de l'enquête sur la santé des enseignants étaient faux. Nous publions ici les tableaux rectifiés pour une meilleure compréhension. Avec nos excuses.

Plus de 4 heures de cours par jour : difficile :	Femmes	Hommes
Fatigue nerveuse et physique (stress, tension nerveuse, contrainte...)	17,5 %	14,7 %
Fatigue et saturation (patience, disponibilité, vigilance, manque d'énergie...)	9,5 %	3,5 %
Douleurs persistantes, permanentes et récupération difficile	7,3 %	5,1 %
Bruit – voix – audition	5 %	2,6 %

1 grossesse	2 grossesses	3 grossesses	4 grossesses
60 %	70 %	63 %	48 %

1 grossesse	2 grossesses	3 grossesses	4 grossesses
48 %	32 %	21 %	11 %

# Comment se syndiquer ?

Je me syndique immédiatement avec la possibilité de fractionner et de différer les retraits

## MODALITÉS

- Remplissez soigneusement la présente fiche de renseignements
- Consultez ci-contre le montant des cotisations
- Libellez le (les) chèque(s) à l'ordre du « SNEP... »  
(Datez du jour de la signature)
- A renvoyer au responsable de la syndicalisation de votre académie, voir page 9

## JE CHOISIS DE PAYER EN \*

- un seul versement  
(joindre 1 chèque)

### La meilleure solution pour le SNEP

plusieurs versements :

- 1  2  3  
 4  5  6 chèques

\*cocher la (les) case(s) correspondante(s)

### DATES DE RETRAITS DEMANDES

- le 30 .....  
 le 30 .....  
 le 30 .....  
 le 30 .....  
 le 30 .....  
 le 30 .....



## COTISATIONS SNEP 2004-2005

Catégorie/Echelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Prof EPS et Sport	100 €	100 €	116 €	123 €	130 €	138 €	147 €	157 €	168 €	181 €	195 €
Prof H. Cl.	147 €	166 €	178 €	190 €	205 €	220 €	231 €				
Bi-admissible	108 €	118 €	125 €	131 €	139 €	148 €	156 €	168 €	181 €	195 €	204 €
Agrégé - CTPS	111 €	111 €	141 €	153 €	164 €	176 €	188 €	202 €	217 €	231 €	243 €
Agrégé Hors Classe	195 €	206 €	217 €	231 €	243 €	260 €	271 €	285 €			
AE - CE - PEGC		100 €	106 €	111 €	116 €	123 €	129 €	135 €	142 €	151 €	159 €
CE - PEGC Hors Classe			150 €	158 €	181 €	195 €					
CE - PEGC Classe except.		196 €	205 €	219 €	231 €						
M.A.	93 €	98 €	111 €	119 €	126 €	131 €	137 €				

- **PLC2 Prof EPS stagiaire - Prof sport stagiaire** : 100 € ● **PLC2 Agrégé stagiaire** : 111 €
- **Stagiaire non reclassé** : selon échelon de la catégorie d'origine
- **Non titulaire non réemployé** : 30 € ● **Etudiant** (sur présentation justificatif) 30 € ● **Congé formation** : 100 €
- **Vacataire - Contractuel - Congé parental - Disponibilité - Abonnement** : 60 €
- **Temps partiels** : selon échelon et quotité effectuée : 60 € (minimum)
- **Retraité** :

Montant de la pension mensuelle	Inférieure à 1 300 €	entre 1 301 € et 1 500 €	entre 1 501 € et 1 700 €	entre 1 701 € et 1 900 €	entre 1 901 € et 2 100 €	entre 2 101 € et 2 300 €	entre 2 301 € et 2 500 €	entre 2 501 € et 2 700 €	entre 2 701 € et 2 900 €	entre 2 901 € et 3 100 €
Groupe et Cotisation	1 56 €	2 63 €	3 70 €	4 77 €	5 85 €	6 92 €	7 99 €	8 107 €	9 114 €	10 121 €

- **CPA et CFA ancienne formule** : 80% de la cotisation normale ● **CPA nouvelle formule** : 50% ou 80% de la cotisation normale (selon votre CPA).
- **Collègue exerçant en DOM, TOM** : tarifs publiés localement incluant le supplément avion.
- **Etranger** : ajout de supplément avion obligatoire (15 €) :

Réduction d'impôts correspondant à 50% de la cotisation. L'attestation sera délivrée pour la déclaration des revenus 2004 pour la (les) cotisation(s) payée(s) durant l'année civile 2004

## FICHE DE RENSEIGNEMENTS 2004-2005

NOM

Prénom  Sexe (\*)  F  M

Date de naissance (indispensable pour la mise à jour du fichier)

Nom de jeune fille  Echelon  Temps partiel

CPA 50%  CPA 80%  CFA

Adhérent en 03/04  OUI  NON (cocher une case)

Entourez nettement votre catégorie, votre situation, votre position administrative

### CATEGORIE

- **Pour les stagiaires déjà enseignants** (titulaire ou MA), du second degré entourez la catégorie d'origine
- **Pour les retraités**, entourez également la catégorie de fin de carrière et indiquez votre groupe de cotisation (voir tableau des cotisations)

PLC1	Etudiant	Prof EPS	Prof Sport stagiaire	Agrégé	CTPS	C. E.	C. E. H. CL	C. E. CL. ex.
PLC2	Prof EPS	Prof EPS H. CL.	Prof Sport.	Agrégé H. CL.	A. E.	PEGC	PEGC H. CL	PEGC CL. ex.
	PLC2 Agrégé	Bi-admissible	Prof Sport. H. CL	MA	Contractuel	Vacataire	Retraité grp.	

### SITUATION

Titulaire  Prof EPS stagiaire  Prof. sport stagiaire  Agrégé stagiaire

### POSITION ADMINISTRATIVE

Activité  Dispo.  Cong. Parent.  Cong. Form.  Autres congés

Etablissement (d'affectation ou de rattachement) ou service

Code postal  Commune (Ville)  Pays  Code établissement ou service

Tél. établissement ou service

TZR  oui  non

Adresse personnelle

Code postal  Commune (Ville)  Pays  Téléphone

Portable  0  6

Adresse électronique personnelle (e.mail) :

Pour vous communiquer une information urgente ou importante, le SNEP pourra utiliser cette adresse.

- ATTENTION CHANGEMENT (\*) : adresse  établissement ou service  état civil  Téléphone  Adresse électronique
- Envoi Bulletin (\*) : Adresse établissement  adresse personnelle
- COLLÈGUE MUTÉ(E) : l'an dernier, j'étais syndiqué(e) dans le département de :  dans l'académie (ou territoire) de :

(\*) (cocher la bonne case)

**Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin et (si e-mail communiqué) des informations par voie électronique.**  
J'accepte de fournir au SNEP les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/78. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au :  
**SNEP - Service informatique, 76, rue des Rondeaux 75020 Paris.**

Date :  Signature :